

Désobéissance civile

Selon l'art. 70 de la loi sur les étrangers (LEtr), l'autorité judiciaire peut ordonner la perquisition d'un logement ou d'autres locaux si elle soupçonne que l'étranger s'y trouve.

C'est justement sur un simple soupçon, contrairement à ce que l'on pourrait attendre d'une instance judiciaire, que le Juge de Paix de Lausanne, sur demande du Spop (Service de la population), a ordonné le 21 novembre 2014 la perquisition des logements de deux militantes du Collectif Droit de Rester. Le 2 décembre la police a perquisitionné le logement d'une des deux militantes à la recherche d'une femme et ses deux petits enfants à renvoyer en Italie. Une employée du Spop, la même qui recevait régulièrement la réfugiée au guichet, accompagnait la Police, mais elle est restée cachée dans les escaliers de l'immeuble, visiblement en porte à faux avec son rôle. L'appartement de l'autre militante visée par l'ordonnance n'a pas été visité, mais le lendemain, au Spop, on lui a déclaré « vous pouvez être contente que nous ne sommes pas venu-e-s chez vous! ». Traduisez: nous pouvons faire ce que nous voulons avec vous.

« La politique des guichets » commentée par Alexis Spire dans « Accueillir ou reconduire »* est celle pratiquée journalièrement par les employées du Spop à Lausanne: obéissance aveugle à Berne « ferme et humaine » sans égard pour les conséquences humaines, intimidations, pressions, humiliations. Les militant-e-s de Droit de Rester qui accompagnent régulièrement les personnes en danger d'expulsion lors de leurs rendez-vous au Spop servent de tampon entre cette violence d'État et la situation d'insécurité juridique vécues par les réfugié-e-s.

Cet accompagnement ne devrait pas constituer un soupçon au sens de l'art. 70 de la LEtr; pourtant c'est bien là-dessus que le Spop et par la suite le Juge de Paix se sont fondés. Les défenseurs de la souveraineté de l'État luttant contre les « faux réfugié-e-s » et les abuseurs, érigeant les intérêts de l'État en morale universelle, agitent leurs menaces non seulement sur les réfugié-e-s mais aussi sur toutes les personnes qui leur sont solidaires.

Pourtant rien ne pourra arrêter notre détermination à continuer notre lutte. Dans le canton de Vaud, 1000 personnes ont signé un manifeste de soutien aux deux militantes concernées par l'ordonnance de perquisition du 20 décembre 2014, affirmant leur devoir de citoyen-ne-s libres et lié-e-s par l'hospitalité, la solidarité, l'égalité. Ils et elles refusent de voir expulser des migrant-e-s vers des pays en guerre ou en proie à la violence et à la misère, voire vers des États signataires de la



**Solidarité
sans
frontières**

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

N° 1, MARS 2015

WWW.SOSF.CH



Les photos du présent bulletin montrent les réalités des réfugié-e-s en et autour de la Syrie. Le photographe Manu Friederich s'est rendu sur place à plusieurs reprises en 2014 pour les réaliser.

Gaziantep. Une famille attend un visa pour pouvoir se rendre en Suisse (regroupement familial élargi). © Manu Friederich

convention de Dublin qui n'offrent aucune protection aux migrant-e-s, tel l'Italie, pays vers lequel la réfugiée et ses enfants, de guerre lasse, ont finalement accepté d'être renvoyé-e-s.

Les perquisitions, les menaces proférées derrière les guichets de l'administration, ou l'emploi de l'aide d'urgence pour destabiliser la vie des migrant-e-s sont les armes d'un État déshumanisé où les étranger-ère-s, les personnes précarisées, sont rejeté-e-s aux marges de la société. Les nôtres sont la solidarité et l'action collective. Nous allons donc continuer à accompagner toutes les personnes qui en auront besoin dans leur lutte pour leur droit de vivre ici, en désobéissant si nécessaire à des lois injustes.

Graziella de Coulon, Pauline Milani

* Alexis Spire: Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration, Ed. Raisons d'agir, Paris 2008

Les murs de l'Europe: l'exemple de Calais **pages 2-3**

L'Europe de gauche en bas (32)

Initiative pour la « souveraineté alimentaire » **page 4**

Choux, betteraves et migration

Dublin et l'Italie **pages 5-8**

Stop aux renvois! – Dossier

VERS UN CRIME CONTRE L'HUMANITÉ?

Les murs de l'Europe: l'exemple de Calais

3419 migrant-e-s mort-e-s en Méditerranée en 2014, tel est le dramatique bilan de la politique de fermeture des frontières et d'érection de murs menée par l'Union Européenne, de Ceuta et Melilla en face de Gibraltar au fleuve Evros en Grèce du Nord. Qu'en est-il en France ?

Le 3 novembre dernier, Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur, s'est à son tour rendu à Calais. Il y a dit sa volonté de venir en aide à la « détresse des migrant-e-s », considérant que c'était un « devoir d'État ». Concrètement il a signé avec la sous-préfecture de Calais une convention permettant la création d'un centre d'accueil de jour de 400 places. Cette structure est destinée aux migrant-e-s qui attendent une opportunité de passer clandestinement en Angleterre ou l'incertain résultat d'une demande d'asile déposée en France.

Ce mini Sangatte limité à la journée ne sera à l'évidence pas suffisant pour accueillir les quelque 3000 migrant-e-s qui, autour du port de Calais et dans sa région, tentent de survivre dans des campements de fortune, dans les conditions d'une insalubrité et d'une promiscuité indescriptibles : pas d'adduction correcte de l'eau, pas de sanitaires, pas d'élimination des déchets, pas de possibilité de chauffer des aliments si ce n'est sur des foyers de fortune alimentés par des matériaux souvent toxiques, pas de nourriture régulière, pas de service sanitaire. Au dénuement matériel s'ajoutent la détresse morale entraînée par la perspective incertaine d'une traversée pour le moins hasardeuse et risquée, les constants contrôles policiers, les menaces d'expulsion, les pressions exercées par les passeurs, les inévitables conflits ; sans compter les expériences traumatisantes que l'on peut s'imaginer dans le passage de la Méditerranée et au cours de la traversée de l'Europe. En effet si, il y a quelques années, les migrant-e-s parvenu-e-s dans le Calaisis étaient souvent des Afghan-e-s chassé-e-s par la guerre conduite par les Etats-Unis avec la collaboration, notamment, de la France, ce sont désormais en majorité des Érythréen-ne-s, des Somalien-ne-s et des Soudanais-es ; depuis 2003 on a vu de nombreux-euses Irakien-ne-s et naturellement, depuis plusieurs mois, beaucoup de Syrien-ne-s (que les pays européens n'accueillent officiellement qu'au compte-goutte alors qu'ils et elles sont des centaines de milliers à être recueilli-e-s dans les pays limitrophes de la Syrie, (en particulier au Liban). Migrant-e-s « illégaux » sans doute, mais dont le seul crime est d'avoir

fui des situations de guerre ou de répression extrêmes.

Évacuations et expulsions

De la situation très précaire des migrant-e-s à Calais et dans le Calaisis, rappelons quelques moments particulièrement destructeurs qui font penser aux procédés des autorités contre les Roms : fermeture du centre d'accueil de la Croix-Rouge à Sangatte par Nicolas Sarkozy (alors Ministre de l'intérieur) en décembre 2002 ; destruction des « jungles » par Eric Besson (ministre de l'immigration et de l'identité nationale !) en septembre 2009 ; évacuation le 28 mai dernier de deux camps situés dans le Calaisis sous prétexte de lutte contre une épidémie de gale ; le 2 juillet, évacuation de la zone de distributions des repas où les migrant-e-s expulsé-e-s s'étaient établi-e-s dans des conditions sanitaires indignes ; le jour même, arrestation et envoi des hommes en CRA (Centres de rétention administrative) alors que les femmes sont recueillies dans des foyers inadaptés ; le 22 août, proposition de la maire (UMP) de Calais, Natacha Bouchart,

d'ouvrir un centre d'accueil des migrant-e-s à l'extérieur de Calais (prévu pour le nombre très insuffisant de 400 personnes) ; dans un premier temps, refus du Ministre de l'intérieur (socialiste...).

En fait le centre d'accueil finalement promis à Calais n'est qu'un fragile paravent, aux semblances humanitaires. Le 20 septembre dernier, le même Bernard Cazeneuve a obtenu de son homologue britannique, Teresa May, un montant de 15 millions d'Euros sur trois ans pour l'installation et le contrôle de clôtures de sécurité ; elle doivent interdire aux migrant-e-s tout accès au port de Calais. De plus, trois jours après sa visite à Calais, le Ministre a convoqué à Paris un G 6 (élargi) des ministres de l'intérieur, une sorte de « noyau dur » européen dont font partie la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Pologne, l'Italie et la Grande-Bretagne. À la conférence, qui a traité des questions du terrorisme et des flux migratoires – un amalgame douteux – participaient également des représentant-e-s des États-Unis, du Canada et de la Turquie. Cazeneuve a encouragé, aux frontières méridionales de l'Union Européenne, le passage de l'opération « Mare Nostrum » à l'opération « Triton ». Face à l'appui réel apporté cet été par les Italiens aux migrant-e-s en détresse dans leur traversée de la Méditerranée, il a donc soutenu une nouvelle opération d'envergure pour le contrôle policier et le bouclage des frontières méridionales de l'Europe.

Les murs frontaliers autour de l'Union européenne

Car c'est bien de cela dont il s'agit. La politique locale d'intimidation, de répression et d'expulsion des migrant-e-s conduite

WIDERSPRUCH

Beiträge zu
sozialistischer Politik

65

Europa, EU, Schweiz – Krise und Perspektiven

Migration, soziale Kämpfe; «Überbevölkerung» und Öko-Rassismus; rechtsnationale Feindbilder, Populismus; Personenfreiheit versus Kontingentierung; Wirtschaftsregierung und Geschlechterpolitik in der EU; Krisenmanagement, Europa sozial und gerecht

C. Bernardi, B. Glättli, P.-A. Niklaus, E. Piñero, B. Lochbihler, G. Bozzolini, V. Alleva, V. Pedrina, B. Allenbach, A. Rieger, E. Klatzer, C. Schlager, H.-J. Bieling, F.O. Wolf, R. Herzog, L. Mayer

Diskussion

H. Schäppi: Rolle der Schweiz im Ersten Weltkrieg
U. Marti-Brander: Politische Philosophie in der Krise?
S. Howald: Stuart Hall, Mitbegründer der Cultural Studies
P. Casula: «Populismus» bei Ernesto Laclau

Marginalien / Rezensionen

Analysen zur (knappen) Annahme der «Masseneinwanderungsinitiative» kommen zum Schluss, dass ausländerfeindliche Motive eine Plattform erhielten und dass es den Initianten gelungen ist, «Schweizer Einheimische» zu mobilisieren im Kampf gegen Staat und Behörden, welche angeblich die Verfassung gefährden. Ausländische Reaktionen auf den Abstimmungsentscheid gegen «Masseneinwanderung» zeigen indessen, dass solche Probleme in ganz Europa virulent sind. Sie haben auch mit tiefgreifenden Demokratiedefiziten zu tun.

224 Seiten; Fr. 25.–
im Buchhandel oder bei
WIDERSPRUCH
Tel./Fax 044 273 03 02
vertrieb@widerspruch.ch
www.widerspruch.ch

Consulat suisse
abandonné à
Gaziantep.
© Manu Friederich



à Calais n'est que l'une des pièces de la politique menée par l'Union Européenne pour fermer ses frontières à toute forme de migration, à moins qu'elle ne soit « choisie ». Sont visé-e-s tou-te-s les migrant-e-s qui, dépourvu-e-s de moyens, fuient non seulement les situations de guerre et de répression féroce mentionnées, mais aussi des situations de misère extrême. Celles-ci sont en grande partie entraînées par les déséquilibres énormes que provoque une politique mondialisée et néo-coloniale d'économisme néo-libéral. Les multinationales pratiquant par ailleurs l'« optimisation » (c'est-à-dire la fraude) fiscale à grande échelle se livrent à l'exploitation des ressources naturelles et humaines des pays les plus défavorisés, avec les conséquences destructrices que l'on connaît.

C'est ainsi donc que du détroit de Gibraltar jusqu'au nord de la Grèce sur le fleuve de l'Evros, on a vu naître ces barrières élevées contre les migrant-e-s souvent dénoncée par Sospf. La communauté européenne exclut que les victimes de sa politique de connivence avec l'expansion du pouvoir économique et financier occidentaux s'adressent à elle : elle leur oppose une politique des murs. Calais n'en est que l'un des avatars, avec cette spécificité pour le moins discutable : vis-à-vis de la Grande Bretagne, c'est désormais la France qui assume le rôle de l'externalisation des frontières imposé par l'Europe et son agence Frontex au Maroc, à la Libye et bientôt à la Turquie.

Mort de 23'000 migrant-e-s : un crime contre l'humanité ?

Désormais, par la politique concertée d'érection de murs physiques et policiers autant à

Calais* qu'aux frontières méridionales de l'Europe, avec les conséquences destructrices de vies humaines qu'impliquent ces barrières, on s'approche de la définition officielle d'un crime contre l'humanité : soit

« La politique locale d'intimidation, de répression et d'expulsion des migrant-e-s conduite à Calais n'est que l'une des pièces de la politique menée par l'Union Européenne pour fermer ses frontières. »

« la violation délibérée et ignominieuse des droits fondamentaux d'un individu ou d'un groupe d'individus inspirée par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux »**; et ceci par une action politique délibérée. Rappelons qu'au-delà de l'extermination, de la réduction en esclavage, de la prostitution forcée, de la persécution d'un groupe ou du recours systématique à la disparition forcée, l'article 7 du « Statut de Rome » de la Cour pénale internationale (17.7.1998) désigne

également comme crime contre l'humanité « les autres actes inhumains (...) causant de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale ».

En raison de la politique organisée de rejet des migrant-e-s menée par l'Union européenne, le nombre des morts en Méditerranée depuis le tournant du siècle dépasse désormais les 23 000. Ne va-t-on pas vers un crime contre l'humanité tel que le définissent les conventions internationales que la France a signées ?

Claude Calame

* Pour davantage d'information sur la situation des migrant-e-s à Calais et les mauvais traitements par la police, voir ce rapport de Human Rights Watch : <http://bit.ly/1D4Qnnl>

** Jean-Philippe Feldman : Crime contre l'humanité, in Dictionnaire de la culture juridique, dir. Denis Alland et Stéphane Rials, éd. PUF, 2003.

SOLIDARITÉ AVEC LES MIGRANT-E-S DE CALAIS

Depuis le camp No Border de juin 2009, l'organisation Calais Migrant Solidarity travaille au quotidien avec les migrant-e-s de Calais. Ses activités ont pour but de renforcer la résistance face aux agressions policière, d'éveiller les consciences sur la situation des migrant-e-s à Calais et d'améliorer leurs conditions de vie. Le collectif, qui tente toujours de travailler sous le signe de la solidarité plutôt que de la charité, vise la construction d'un mouvement contre les contrôles migratoires, incluant les migrant-e-s avec ou sans papiers. Concrètement, Calais Migrant Solidarity encadre l'activité policière et intervient directement dans les raids journalisiers et les arrestations; travaille avec les migrant-e-s pour organiser des manifestations et des actions directes; distribue de l'eau, des couvertures, des tentes et du bois de chauffe aux personnes qui en ont besoin. C'est ce collectif qui a reçu les tentes et les autres dons collectés pendant la campagne « Tents4Freedom » coordonnée par Solidarité sans frontières.

Passeurs d'hospitalité est un blog qui remplace La Marmite aux Idées, l'association qui a tenu pendant deux ans la chronique de la situation des exilé-e-s à Calais sur son site « Vibrations Migratoires ». Alors que l'association devait mettre un terme à ces activités, Passeurs d'hospitalité a repris ses tâches qui consistent à informer sur les événements, inviter à réfléchir en démontant les idées reçues, mieux faire comprendre des situations souvent complexes et sensibiliser sur la situation des exilé-e-s de Calais. Le blog continue à en faire la chronique, tout en mettant à disposition des documents et des liens permettant à chacun d'élargir le champ et d'approfondir ses informations. Une source précieuse pour celles et ceux qui, sans être sur place, souhaitent être au courant de l'évolution de la situation à Calais! (io)

Plus d'informations:

<https://calaimigrantsolidarity.wordpress.com/>

<https://passeursdhospitalites.wordpress.com/>

Choux, betteraves et migration

En quoi une initiative relevant de la politique agricole a-t-elle un lien avec la migration ?

Le syndicat agricole Uniterre a lancé une initiative relevant de la politique agricole. Son programme s'appuie sur le concept de la souveraineté alimentaire* et préconise une agriculture radicalement différente, sur le plan global et local. Il propose d'introduire des conditions de travail complètement nouvelles dans un secteur où, en Suisse, les choux et les betteraves (mais pas seulement) sont ramassés principalement par des migrant-e-s.

Si l'initiative aboutissait, nous aurions alors une « politique agricole complètement différente » de celle que nous connaissons actuellement, explique Raymond Gétaz de Longo Mai. La Confédération n'aurait le droit d'encourager que les modes de production et les manières d'utiliser le sol qui correspondent aux normes économiques et sociales suisses. L'agriculture devrait être axée sur une utilisation durable des ressources et potentialités régionales. Autres exigences de l'initiative: davantage de personnes travaillant dans l'agriculture, transparence du marché, droit des agriculteurs de disposer de leurs semences, pas d'OGM, comportement responsable avec la nature et les animaux, interdiction de subventionner les produits destinés à l'exportation et barrières douanières pour l'importation de produits alimentaires qui ne correspondent pas aux normes économiques et sociales suisses. En outre, il faut de meilleures conditions de travail pour les personnes travaillant dans l'agriculture. Il s'agissait et il s'agit encore en Suisse surtout de migrant-e-s. Ce sont eux et elles qui accomplissent ce travail souvent saisonnier et donc temporaire, astreignant physiquement et monotone. Et cela, pour de bas salaires.

Travail pénible, bas salaires

Sur les quelques 30000 personnes externes à la famille travaillant dans l'agriculture suisse, 14000 n'ont pas de passeport suisse. Il faut y ajouter les sans-papiers, estimés au nombre de 8000, qui n'apparaissent pas dans les statistiques. Déjà avant la seconde guerre mondiale, il y avait beaucoup de migrant-e-s travaillant dans les fermes suisses. Dans les années 1930, par exemple, près de la moitié des domestiques du canton de Schaffhouse provenait d'Allemagne. Pendant la haute conjoncture après la guerre, bien des Suisses travaillant la terre ont quitté l'agriculture pour le secteur de la

construction où les horaires de travail et les salaires étaient meilleurs. Ces personnes ont été remplacées par des migrant-e-s recruté-e-s d'abord en Italie, puis en Espagne et, dans les années 1970, surtout au Portugal et en Yougoslavie. Aujourd'hui, les forces de travail dans l'agriculture viennent principalement d'Europe de l'Est.**

« Seul-e-s des migrant-e-s travaillent pour de tels salaires dans de telles conditions de travail. »

En Suisse, l'agriculture est très largement déterminée par le facteur main d'œuvre. Le travail y est astreignant physiquement et souvent monotone. Au lieu de conventions collectives de travail, il y a des contrats-types de travail cantonaux dont les lignes directrices sont très variables d'un canton à l'autre. Dans le canton de Berne, le temps de travail normal par jour est fixé à dix heures. Il s'étend sur cinq journées et demie par semaine. Pour les « ouvriers saisonniers » et les « auxiliaires » travaillant 55 heures par semaine, le canton de Berne fixe le salaire mensuel brut à 3140 francs, dont il faut déduire non seulement les cotisations aux assurances sociales mais aussi jusqu'à 990 francs pour les frais de pension. (À titre de comparaison, les ouvriers-ères de la construction dans la classe de salaires C – « sans qualifications » – touchent, pour 48 heures de travail hebdomadaire, un salaire mensuel brut de près de 4500 francs.) Cependant, le secteur de l'agriculture intensive prouve que le salaire d'un auxiliaire peut encore être inférieur: depuis la suppression du statut de saisonnier en 2001, il emploie des « stagiaires » pour un salaire brut de 2510 francs (respectivement 2 670 pour un engagement de plus de quatre mois). Seul-e-s des migrant-e-s travaillent pour de tels salaires dans de telles conditions de travail. Ils et elles constituent le réservoir de main d'œuvre de l'agriculture suisse. ***

Expulsion et fuite

L'initiative est directement liée sur d'autres points à des questions migratoires. Claude Braun de Longo Mai explique: « de manière générale, les motifs de fuite ont souvent à voir avec la guerre, avec la situation politique mais aussi avec l'expulsion d'êtres humains de leur pays. La politique agricole est au niveau mondial un exemple extrême qui montre comment des gens sont indirectement voire très directement contraints à fuir. L'accapement des terres, les subventions à l'exportation, en raison desquelles des marchés s'effondrent et les produits agricoles n'ont soudain plus de valeur, ou l'importation des aliments pour le bétail qui favorise l'extension de monocultures dans les pays du Sud et qui enlève aux petit-e-s paysan-ne-s les terres nécessaires à leur propre approvisionnement. » À ce sujet, on sait au moins depuis le rapport sur l'agriculture mondiale de 2008 que l'agriculture des petit-e-s paysan-ne-s est plus productive que l'agriculture industrielle, qu'elle crée plus de places de travail et donc qu'elle chasse moins de personnes de leur pays. C'est exactement ce type d'agriculture que veut favoriser l'initiative.

De meilleures conditions de travail et une production moins nuisible à l'être humain, à l'animal et au sol ne sont possibles que si la production agricole et le commerce global des denrées alimentaires subissent un changement fondamental. Cette initiative répond à cette revendication capitale. (Wi)

D'avantage d'informations sur l'initiative « pour une souveraineté alimentaire »: www.souverainete-alimentaire.ch. Merci à Raymond Gétaz et Claude Braun pour notre entretien au sujet de l'initiative et de l'agriculture en général.

* Le concept de « souveraineté alimentaire » a été créé par le mouvement global des petit-e-s paysan-ne-s « Via Campesina ». Il évoque une agriculture de petit-e-s producteur-ice-s qui assure une production durable pour la population locale et qui donne la priorité au commerce régional par rapport au marché mondial.

** Voir notamment les contributions de Simon Affolter, Julia Konstantinidis et Peter Moser in terra cognita, printemps 2013.

*** Contrat-type de travail et aide-mémoire de l'Union suisse des paysans: <http://bit.ly/1EizldU>

Des garanties au rabais ?

Le règlement Dublin constitue un pilier fondamental de la politique d'asile suisse et européenne. La possibilité de renvoyer des demandeurs et demandeuses d'asile vers un autre pays de l'Union européenne (ou pays associés) découle de ce règlement, qui stipule qu'un seul État est responsable d'examiner une demande d'asile et qu'il s'agit en général du premier État européen avec lequel la personne est entrée en contact.

Système par nature injuste pour les migrant-e-s, qui ne peuvent pas choisir le pays dans lequel ils ou elles souhaitent déposer une demande d'asile, il révèle de plus en plus une autre faiblesse de taille : les pays situés aux frontières de l'Europe, confrontés à une profonde crise économique et à des taux de chômage élevés, ne peuvent plus assumer seuls le traitement des demandes et la prise en charge des requérant-e-s d'asile et de réfugié-e-s. Depuis l'arrêt du 16 août 2011 du Tribunal administratif fédéral, la Suisse a ainsi mis un terme aux renvois vers la Grèce et la question se pose aujourd'hui pour l'Italie, où les conditions de vie des migrant-e-s sont catastrophiques, comme l'a révélé l'arrêt Tarakhel de la Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH).

Le minimum que l'on pouvait attendre de Strasbourg

Dans notre dernier numéro, nous consacrons un article à cet arrêt du 4 novembre 2014. Celui-ci contestait le renvoi vers l'Italie par la Suisse d'une famille afghane de huit membres et n'a pas manqué de provoquer de nombreuses réactions dans les médias helvétiques. L'UDC en particulier en a profité pour fustiger les « juges étrangers » et annoncer le futur lancement d'une initiative visant à ce que le droit suisse prime sur le droit international. Pourtant, si Solidarité sans frontières saluait le fait que l'arrêt Tarakhel impliquait une remise en question de l'automatisme des renvois Dublin vers l'Italie, du moins pour les familles, nous faisons également remarquer que ce jugement constituait le minimum que nous pouvions attendre de Strasbourg, étant donné les conditions d'accueil et d'hébergement insuffisantes offertes par l'Italie aux migrant-e-s. Contrairement à ce qui a été dit de nombreuses reprises, la Cour n'a ni condamné la Suisse ni – malheureusement – remis en question le règlement Dublin. Car le recours déposé par la famille Tarakhel et défendu par le Service d'Aide juridique aux Exilés (SAJE) laissait espérer une décision similaire à l'arrêt de principe sur la Grèce. Une telle décision aurait impliqué de stopper



**Solidarité
sans
frontières**

**DOSSIER 1 – 2015
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

MARS 2015

DUBLIN ET L'ITALIE



Esenyurt (Istanbul). La demande de visa d'une famille a été refusée (regroupement familial élargi). La famille est bloquée dans une cave qu'elle loue pour plusieurs centaines de TYR et partage avec deux autres familles. © Manu Friederich

tous les renvois vers l'Italie et aurait probablement mené à une implosion du système Dublin. La Cour n'est pas allée si loin. Elle s'est finalement contentée d'exiger certaines garanties individuelles relatives aux conditions matérielles d'hébergement et à la préservation de l'unité familiale dans le cas des renvois de familles.

Une solution «efficace et pragmatique»

La réaction des autorités suisses au jugement ne s'est pas faite attendre et a montré le peu de cas qu'elles font des exigences de la Cour. Le 6 novembre, soit deux jours après la publication de l'arrêt, on pouvait lire dans le « Bund » que Mario Gattiker

**Dossier du
Bulletin 1 – 2015**

**Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9
3011 Bern
www.sosf.ch**

**sekretariat@sosf.ch
Fon 031 311 07 70
Fax 031 312 40 45**

PC 30-13574-6





directeur de l'Office fédéral des migrations (ODM, maintenant Secrétariat d'État aux Migrations), affirmait vouloir trouver une solution « efficace et pragmatique » et mentionnait la possibilité de demander à l'Italie de fournir une liste « vérifiable » de lieux d'hébergement adaptés aux familles. Outre les questions sur le terme « vérifiable » - qui vérifie et comment ? - la possibilité suggérée par Gattiker allait justement à l'encontre de l'idée de garantie « individuelle » et maintenait un automatisme.

Le 26 novembre, Gattiker rendait visite à son homologue italien Mario Morcone, directeur du Département des libertés civiles et de l'immigration. De manière surprenante, à peine un jour après, l'ODM annonçait que les transferts de familles vers l'Italie pouvait reprendre et qu'« une famille de requérants [avait] d'ores et déjà été transférée selon les nouvelles conditions ». Le directeur de l'ODM se félicitait en effet que les garanties requises étaient désormais fournies par l'Italie. Sur la nature exacte de ces garanties, on ne sait toujours rien. Comment fait la Suisse pour obtenir les garanties concrètes au cas par cas ? Les familles qui ne sont pas défendues bénéficient-elles également de ces garanties ? Qui contrôle qu'elles sont appliquées une fois la famille arrivée en Italie ? Ces questions et bien d'autres sont encore sans réponse au moment où cet article est rédigé.

Comme le faisait remarquer le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), « si l'État qui entend effectuer le renvoi prend véritablement la peine d'obtenir des garanties fiables et individualisées pour chacun des renvois prévus, alors cela implique pour cet État une charge de travail considérable ». Cette charge de travail peut être évitée si l'État en question décide de s'appuyer sur la clause de souveraineté et d'examiner lui-même les demandes d'asile déposées. Ou s'il offre des garanties « au rabais » ! A l'heure actuelle, on peut légitimement penser que c'est malheureusement la deuxième option qui va se réaliser dans la pratique et que les renvois vers l'Italie vont se poursuivre avec la même acuité. (io)

UN SYSTÈME D'ACCUEIL QUI CONTRAINT LES RÉFUGIÉ-E-S À POURSUIVRE LEUR FUITE

« État d'urgence » en Italie

Selon la Convention de Dublin, l'Italie est censée accueillir beaucoup plus de personnes que ce qu'elle fait aujourd'hui. Mais quelle est la situation des réfugié-e-s dans le pays du soleil ? L'Italie dispose-elle des structures nécessaires pour accueillir des dizaines de milliers de personnes en plus ? Voilà pourquoi renvoyer des migrant-e-s en Italie est inhumain.



La Turquie construit un mur de plusieurs mètres de haut le long de la frontière avec la Syrie.

© Manu Friederich

En Italie, l'organisation de l'accueil n'est pas homogène. Des voix s'élèvent pour demander un système cohérent avec des lignes directrices, des standards, des principes de coordination et de régulation valables sur tout le territoire. Actuellement, l'intervention de l'État italien pour l'accueil des migrant-e-s se limite à trois axes principaux.

Des bonnes conditions pour quelques-uns

Considéré comme la fierté de la politique migratoire italienne, le «Sistema Protezione Richiedenti Asilo e Rifugiati» (SPRAR, Système de Protection Requérant-e-s d'asile et Réfugié-e-s), introduit en 2002, dispose aujourd'hui de 12000 places dans 300 villes alors que plus de 27000 personnes ont demandé l'asile en Italie en 2013.

Les projets prévoient le logement - de préférence dans de petites structures -,

l'assistance sanitaire et sociale, des activités multiculturelles, la médiation linguistique et interculturelle, une assistance légale, des aides pour l'insertion dans le monde du travail et, pour les cas les plus vulnérables, des interventions spécifiques. La durée de la prise en charge des migrant-e-s dans ces projets est généralement de 12 mois mais peut être prolongée jusqu'à 18 mois en cas de recours contre une décision négative. Il peut y avoir une grande différence de prise en charge selon les villes mais en général, l'intervention d'institutions locales permet une qualité d'accueil satisfaisante comparé à l'état d'abandon dans lequel se retrouvent les migrant-e-s une fois sorti-e-s de ce système.

Structure de masse et « mafia capitale »

Une deuxième structure d'accueil est constituée par les « Centri di Accoglienza Richiedenti Asilo » (CARA, Centres d'accueil

requérant-e-s d'asile), ouverts en 2008 pour les procédures d'identification des requérant-e-s d'asile. Cette structure est basée sur des dispositions légales chicanières qui entraînent une confusion avec d'autres centres aux fonctions mal définies juridiquement comme les «Centri di Prima Accoglienza Soccorso» (CPAS, Centre de premier accueil et de secours) et les «Centri di Accoglienza (CDA, Centre d'accueil). Il y aurait 10431 places dans ces centres. Plusieurs associations et mouvements ont dénoncé le mauvais fonctionnement des CARA et des CDA où des milliers de personnes sont parquées dans des immeubles gigantesques. Le CDA/CARA de Mineo en Sicile a hébergé jusqu'à 5000 personnes. Généralement placés dans des endroits isolés et difficilement accessibles, ils fonctionnent de façon déshumanisante avec des contrôles insistants et répressifs, comme l'ont confirmé plusieurs enquêtes et de nombreux témoignages. Malgré des manifestations et des dénonciations de cet état de fait, rien ne change dans ces centres qui constituent une source de profit pour les grandes holdings du business humanitaire. Ils favorisent ainsi les administrations locales, le secteur tertiaire et la criminalité organisée, comme l'a révélé l'enquête «Mafia Capitale» de novembre dernier qui dénonçait l'existence d'un réseau gigantesque de corruption entre institutions politiques, mafia et certaines coopératives à but social.

Improvisation, manque de transparence et précarité dans un soi-disant état d'urgence

Depuis 2012, le modèle d'accueil italien dérive encore plus vers la spéculation économique-politique. On expérimente actuellement en Italie un modèle d'accueil/non-accueil, basé sur l'urgence et l'exception, qui brasse des milliards sans fournir aucune garantie de respect du droit d'asile. Avec le plan «Emergenza Nord Africa» (ENA, plan d'urgence Afrique du Nord, 2011-2013) puis avec le plan «Mare Nostrum» (2013-2014), des nouvelles structures sont activées pendant la nuit (cabanons abandonnés, villages de tentes, hôtels désaffectés). Appelées «Centri di Accoglienza Straordinaria» (CAS, Centres d'accueil extraordinaires), les migrant-e-s y sont entassé-e-s sans aucune structure de médiation culturelle, d'assistance légale et de base pour être ensuite dispatché-e-s dans le pays comme de la marchandise. Tout devient possible, dans le registre du pire : familles séparées, migrant-e-s enfermés-e-s dans des salles de gym, mauvais traitements au moment de la

prise des empreintes digitales, non reconnaissance du statut de mineur, rescapé-e-s des naufrages en file indienne dans le froid subissant les douches de prévention de la gale, etc. De graves violations des droits humains ont été constatées, ainsi que des opérations de spéculation avec des profits énormes pour certaines coopératives et pour la mafia.

Celles et ceux qui ne fuient pas au Nord finissent à la rue

Beaucoup de personnes tentent de fuir cette situation à la recherche d'un possible futur dans d'autres pays mais les accords hypocrites de Dublin constituent souvent une barrière. D'autres restent en Italie, vivant de l'accueil misérable offert par l'Italie qui s'arrête au moment où elles reçoivent un statut de réfugié-e et sont jetées à la rue. Dans ce cas, elles sont censées trouver un travail et un logement en fournissant une caution immédiatement, sans aide aucune.

Voilà pourquoi des immeubles vides constituent souvent la seule solution pour les réfugié-e-s, les étudiant-e-s, les gens en situation précaire, certaines familles entières. Nous assistons à cette situation depuis les années 90, comme le prouvent les fameux «Hotel Africa» et «Hotel Salam» où vivaient dans chaque structure environ 800 personnes de nationalité érythréenne, somalienne et éthiopienne. On calcule qu'en 2012 environ 4000 personnes vivaient dans des logements désaffectés. L'occupation de ces logements constitue aussi un instrument de dénonciation de la faillite des politiques d'urgence.

Les luttes des réfugié-e-s en Italie visent deux buts : rappeler à chaque État, indépendamment de sa situation géographique et de sa situation économique, ses devoirs de protection internationale pour les personnes qui la demandent et en même temps, exiger la liberté de choix pour chaque individu, sans considération de sa condition juridique, de ses origines et des règles égoïstes instaurées par les États pour défendre leurs propres intérêts.

Neva Cocchi, Associazione
Ya Basta! Bologna

LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LA CRISE DE L'ASILE DES ANNÉES 1980

«Dublin» n'est pas une loi naturelle

La réglementation Dublin repose sur une décision politique à laquelle il y avait et il y a des alternatives.

En 2013, l'UE a révisé son règlement sur « la détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile ». On est ainsi passé de « Dublin II » à « Dublin III ». Des détails ont été changés, mais le noyau de la réglementation est resté le même depuis la signature du traité Dublin en juin 1990 : les réfugié-e-s ne peuvent déposer qu'une seule demande d'asile dans l'UE et ses États associés. Est encore en premier lieu compétent l'État dans lequel le réfugié est entré en premier. À tous les États « non compétents », le concept Dublin donne carte blanche pour un renvoi. Il n'y aurait pas d'alternative à ce concept selon la formule sacrée des Ministres de l'Intérieur des États de l'UE, qui reste la même depuis maintenant 25 ans.

Le rapport Vetter

Il y avait pourtant d'autres réflexions. Elles n'émanaient cependant pas des Ministres de l'Intérieur, mais du Parlement européen (PE), mis en place seulement en 1979 mais alors pratiquement sans pouvoirs. Il n'a obtenu des droits de cogestion en matière d'asile et de migration qu'en 2005. Au cours de sa deuxième législature (1984-1989), le PE s'est occupé des « questions du droit d'asile » quant au fond. Le rapporteur de la commission des « libertés civiles » était le socio-démocrate Heinz Oskar Vetter, qui avait longtemps été président de la Fédération des syndicats allemands avant de prendre sa retraite politique pour l'Europe. Il n'était jusqu'alors pas connu pour être particulièrement radical. Adopté en mars 1987 par le PE et servant aujourd'hui de mémorandum du mouvement de l'asile, son rapport avait pour toile de fond la « crise de l'asile » des années 1980.

Le putsch de 1980 en Turquie, la guerre au Liban en 1982, la répression de la population tamoule et la guerre civile au Sri Lanka avaient entraîné la venue de toujours plus de réfugié-e-s en Europe pour y demander l'asile – avec des chances en nette diminution. En effet, les pays riches d'Europe occidentale (du Nord) se trouvaient dans une « course de la mesquinerie », dans une concurrence négative. On cherchait à repousser les réfugié-e-s



vers les États voisins. Les moyens utilisés par les différents États étaient alors pour l'essentiel les mêmes : aggravation ciblée des conditions de vie, interdictions de travailler et procédures sommaires, introduction systématique des visas obligatoires pour les ressortissants des principaux pays de provenance des réfugié-e-s. La police des frontières était devenue un véritable instrument de la politique d'asile : il arrivait souvent qu'elle reconduise tout simplement en secret les réfugié-e-s à la frontière.

Face à cette situation, le Parlement ne se bornait pas à critiquer les mesures restrictives des gouvernements. Il ne se limitait pas non plus à leur rappeler leurs traditions humanitaires, mais soulignait aussi la responsabilité de l'Europe dans les horreurs de la colonisation du tiers-

monde et exigeait en conséquence un « droit fondamental à l'asile » global à l'échelon européen, ne devant en aucun cas être réservé aux seul-e-s « réfugié-e-s politiques » au sens étroit. Il devait également valoir pour les personnes persécutées en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle. Et il devrait bénéficier aux personnes pour lesquelles l'Europe réserve aujourd'hui à la rigueur une « protection subsidiaire », une admission provisoire, à savoir les victimes de guerres, de guerres civiles ou d'autres catastrophes. Sur ce point, le Parlement européen se basait de manière révélatrice sur la notion de réfugié-e de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Et il y a plus : certes conscient que les États de la CE étaient « chargés » de demandes d'asile dans des proportions inégales, le PE n'a néanmoins pas mis en question le droit des réfugié-e-s de décider eux-mêmes dans quel État déposer leur demande. Le rapport exige au contraire une « péréquation des charges » financières – et cela selon les mêmes critères que ceux qui régissent la répartition du budget de la Communauté, respectivement aujourd'hui l'Union.

Ignorance ministérielle

Pour les gouvernements de la CE (puis de l'UE), il ne s'agissait pas d'aider les réfugié-e-s arrivé-e-s ici et là en Europe à faire valoir leurs droits. Ils voulaient au contraire mettre fin au « shopping de l'asile », aux demandes d'asile parallèles ou successives dans plusieurs États de la CE/UE. Ils ont alors complètement ignoré le rapport Vetter et son adoption par le PE. Au lieu de lancer un débat ouvert, les

Ministres de l'Intérieur des États de la CE ont institué en septembre 1986 leur « groupe ad hoc Immigration », groupe de travail composé de bureaucrates ministériels dirigeants qui se réunissait à huis clos. Ce groupe était de fait mené par les cinq États Schengen principaux – la RFA, la France et les trois États du Benelux. Au lieu de choisir une voie respectueuse des droits humains, il s'est attelé à une solution

technocrate répressive qui a été consacrée en juin 1990 aussi bien dans le traité de Dublin que dans celui de Schengen. La concurrence des politiques nationales de cloisonnement devait désormais également déboucher sur une politique commune de cloisonnement.

En 2003, le traité de Dublin a été transformé avec quelques petites modifications en un règle-

ment de l'UE (« Dublin II »). La même année a connu la mise en service du système d'information « Eurodac » visant à la saisie des empreintes digitales de toutes les personnes déposant une demande d'asile dans l'UE. Ce n'est qu'avec ce système que la règle de Dublin a trouvé son efficacité pratique brutale car, avec l'obtention et la comparaison des données tirées des empreintes digitales, il devenait possible de savoir de manière définitive si la personne était déjà enregistrée dans un autre État Dublin.

La nouvelle crise de l'asile

Le système de Dublin se trouve aujourd'hui plongé dans une crise profonde : à la suite de jugements rendus préalablement par des tribunaux nationaux, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé en janvier 2011 que les conditions d'accueil des réfugié-e-s sont insoutenables en Grèce et qu'en conséquence, les renvois dans ce pays dit de premier asile constituent des violations des droits humains. Une issue semblable se prépare actuellement en ce qui concerne l'Italie.

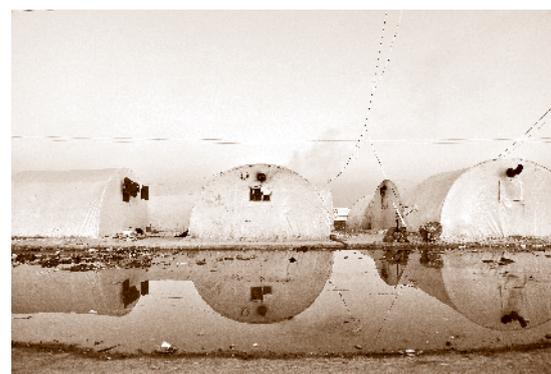
Et il y a plus : il est en outre devenu clair que le système de Dublin et son implication d'une « répartition des charges » inégale entre les pays situés à la frontière extérieure sud et ceux du Nord n'étaient tenables que pour autant que l'externalisation et le cloisonnement des frontières fonctionnent. Depuis le « printemps arabe », la Tunisie et la Lybie sont devenues des États-tampons et toujours plus de réfugié-e-s arrivent à Lampedusa et à Malte. Et à d'autres endroits aussi, les murs de la forteresse se révèlent friables. Les

SIGNEZ LA PÉTITION !

Solidarité sans frontières a lancé le 27 janvier une pétition intitulée « Stop aux renvois vers l'Italie ». Nous réagissons ainsi au fait que malgré la décision de la Cour européenne des droits de l'homme (CourEHD), le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) continue à renvoyer des demandeurs et demandeuses d'asile vers l'Italie, dont des familles avec des enfants, lorsqu'ils et elles y ont été enregistré-e-s conformément au règlement Dublin.

Il est désormais évident que l'Italie ne peut plus faire face aux arrivées par la Méditerranée. Faute de structures d'accueil et d'hébergement suffisantes, un grand nombre de migrant-e-s doivent vivre dans la rue, sans assistance aucune. S'ajoutent à cela des milliers de nouveaux venus chaque semaine, qui auraient besoin de places supplémentaires en Italie, si on appliquait les accords Dublin à la lettre. (io)

La pétition s'adresse au Conseil fédéral et au SEM et demande un arrêt immédiat de tous les renvois vers l'Italie. Elle peut être signée en ligne sur : www.stoprenvois.ch/petition



Un camp de réfugié-e-s près de la frontière turque.
© Manu Friederich

milliers de morts en Méditerranée devraient suffire même aux Ministres de l'Intérieur pour leur rappeler les alternatives refoulées.

Mais il y a d'autres lieux où les frontières extérieures de l'UE se révèlent perméables – malgré toute la brutalité déployée. Le nombre croissant de réfugiés qui arrivent depuis 2011 à Malte et à Lampedusa et les conflits à Ceuta et Melilla le prouvent. (Bu)

MANIF DE SOLIDARITÉ POUR ACUNBAY

Syriza, libérez Acunbay!

Une fois de plus, un réfugié turc est tombé dans le piège d'un mandat d'arrêt d'Interpol – cette fois-ci en Grèce. Par une marche de protestation de l'église du Saint Esprit à l'ambassade grecque à Berne, les manifestant-e-s ont exigé le 6 février 2015 la libération de Muzaffer Acunbay. Sur le tract, on pouvait lire: «Syriza, libérez Acunbay!»

Acunbay vit depuis plus de dix ans en tant que réfugié reconnu en Suisse. Dans les années 1990, il avait été arrêté en Turquie en raison de son activité politique et condamné à la prison à vie. Après une longue grève de la faim, il a été libéré provisoirement et a fui en Suisse. Depuis lors, la Turquie le recherche via Interpol.

En été 2014, Acunbay a passé ses vacances en Grèce. Il a été arrêté lors d'un contrôle de police et les autorités grecques ont ordonné son extradition vers la Turquie. À la suite d'un recours, les débats devant la plus haute instance judiciaire grecque ont lieu le 13 février 2015. Si le tribunal autorise l'extradition, celle-ci ne peut plus être stoppée que par les autorités politiques. S'il doit retourner en Turquie, Acunbay sera emprisonné à vie et courra le danger de subir des mauvais traitements en prison.

Le comité Liberté pour Acunbay demande

aux autorités grecques et suisses de stopper le renvoi d'Acunbay. «La coalition politique de gauche fraîchement élue, Syriza, doit empêcher cette injustice», déclare Ahmet Taner, membre du comité. (Wi)

LA SUISSE ET LA SYRIE

Autant que possible d'une manière ou d'une autre!

La guerre frappe la Syrie depuis presque quatre ans et de grandes parties du pays sont complètement dévastées. En Syrie même, il y a bientôt plus de sept millions de réfugié-e-s internes alors que presque quatre millions de personnes ont fui dans les pays voisins comme le Liban et la Turquie. Pendant la même période, à peine quelques 170000 Syrien-ne-s sont arrivé-e-s jusqu'en Europe. Depuis 2011, le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) a comptabilisé 7775 demandes d'asile déposées en Suisse. Leur traitement avance toutefois de manière hésitante: sur les 2316 cas réglés en 2014, environ 30% ont abouti à une décision positive sur l'asile et 50% à une admission provisoire. En outre, depuis l'automne 2013, la Suisse a accueilli exactement 137 des 500 réfugiés syriens contingentés annoncés.

Au vu de la catastrophe syrienne, les

E-MAIL À SOSF

En plus de nombreuses réactions positives à la lettre ouverte «accueillir 100000 réfugié-e-s syrien-ne-s», Sosf a également reçu ce genre d'e-mails:

«Vous faite partie des personnes qui ferait mieux de se casser les deux jambes au lieu de dire ou de proposer des c*****!»

«Si vous voulez davantage de réfugiés, nous vous conseillons d'en prendre quelques-uns dans votre appartement ou dans vos bureaux de Berne. Votre inconscience et votre ignorance fait froid dans le dos.»

«Vous mériteriez que nous nous déplaçons à Bern pour vous mettre quelques solides paires de claques sur le coin de la figure.»



Réfugiés syriens traversant la frontière turco-syrienne en direction de la Syrie. Comme le camp de réfugié-e-s de Kilis est surpeuplé, beaucoup de réfugié-e-s retournent en Syrie. © Manu Friederich

EN BREF



efforts consentis par la Suisse officielle sont loin d'être suffisants. Du reste, il est probable que la population suisse en soi aussi arrivée à une telle conclusion. En décembre 2014, des milieux religieux et sociaux, surtout de Berne et Zurich, ont lancé la campagne «Syrie – que puis-je faire?». Ils ont récolté presque 40000 francs de dons et ont convaincu les 5000 visiteurs des deux semaines d'action que chaque engagement personnel compte. Pendant la campagne, la solidarité et la générosité de la population pour soutenir les réfugié-e-s syriens ont été considérables. D'autres actions suivront certainement et forceront les milieux de la politique officielle suisse à agir. Des hébergements privés, des repas solidaires, des dons de vêtements, un accompagnement individuel: la disposition de la société civile à s'engager en faveur des réfugié-e-s syrien-ne-s est élevée.

En octobre 2014, le réseau de solidarité de Suisse orientale, le Conseil pour la paix, l'association de soutien Bodensee-Friedensweg et le CaBi (lieu de rencontre antiracisme de St Gall) ont rédigé une lettre ouverte au Conseil fédéral, qui a reçu le soutien de quinze autres organisations, dont Sosf. Lors de la conférence aux médias en janvier, ils ont renouvelé leur revendication que l'on accueille en Suisse 100000 réfugié-e-s syrien-ne-s et ont provoqué ainsi un grand intérêt auprès des médias et obtenu une approbation considérable dans la population. L'écart est-il donc si grand entre la volonté de la Suisse officielle

et ce que la population est prête à fournir?

Dans les médias et dans la politique, on ne cesse de se demander combien de réfugié-e-s syrien-ne-s la Suisse devrait accueillir. La réponse est pourtant simple: autant que possible d'une manière ou d'une autre – et cela, dès maintenant! (Ca)

<http://bit.ly/1CoASTI>

VASTE OPÉRATION DE POLICE DANS LE CADRE DE SCHENGEN

«Mœurs des anciens»

Du 13 au 26 octobre 2014, des milliers de policiers ont participé à une large «opération commune de police» (joint police operation, JPO) dans l'UE pour empêcher la migration illégale, à laquelle les membres associés de Schengen comme la Suisse étaient aussi invités à participer. Sous la responsabilité de la présidence italienne du Conseil de l'UE, l'action a porté le nom «Mos majorum» (mœurs des anciens), une formule de la Rome antique désignant une obéissance absolue à l'État et à la religion. «Mos majorum» a été la septième des JPO qui ont en principe lieu tous les six mois. Seule la Grèce y avait renoncé pendant sa présidence de l'UE au premier semestre 2014. Le but officiel des JPO est de dépister les «réseaux de passeurs», mais en fait les contrôles touchent les migrant-e-s sur la base de certains stéréotypes. Les forces de police engagées aux gares, aéroports et sur les grands axes routiers sont la plupart du temps intervenues dans le cadre de leur service habituel. Pour «Mos majorum»,

l'accomplissement des tâches quotidiennes de police des frontières et de police ferroviaire a été «renforcé pour l'occasion».

«Statewatch», organisation londonienne des droits civils, avait publié en automne 2014 des documents internes de planification de l'«opération commune de police» et a également jeté en pâture à l'opinion publique à fin janvier 2015 le rapport final des autorités italiennes. Selon ce document, plus de 19000 «migrant-e-s dans l'irrégularité» ont été arrêté-e-s – 9890 aux frontières extérieures de l'UE, 9334 aux frontières intérieures de l'espace Schengen et lors de contrôles dans le pays. Parmi les personnes appréhendées, il y a eu 5088 Syrien-ne-s, 1466 Afghan-e-s, 1196 Kosovar-e-s, 1116



IMPRESSUM

Bulletin
Solidarité sans frontières
Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition:
2850 allemand / 600 français
Affirmés par la REMP/FRP:
2794 allemand / 527 français

Composition/Graphisme:
Simone Kaspar de Pont, Genève
Impression et expédition: Spescha Luzzi,
Ilanz
Rédaction: Heiner Busch (Bu),
Amanda Ioset (io), Maria Winker (Wi),
Moreno Casasola (Ca), Gisela Grimm
Traductions: Olivier von Allmen
Lectorat: Sosf
Photos: Manu Friederich

Délai rédactionnel pour le prochain numéro:
le 14 avril 2015
Nous nous réservons le droit d'abrèger
le courrier des lecteurs

Cotisation 2015 abo inclus:
salariés 70.- / couples 100.- /
non-salariés 30.- / organisations 120.-
abonnement: individuel 30.- /
organisations 50.-

Editrice:
Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9
3011 Berne
(regroupement CAS/MODS)
Tél. 031 311 07 70
Fax 031 312 40 45
sekretariat@sosf.ch
www.sosf.ch
CP 30-13574-6

ANNONCE

Wo
Drucksachen
entstehen.

SPESCHA
STAMPA.CUMPOSIZIUN LUZZI

Städtlistrasse 18
7130 Ilanz

+41 (81) 925 20 44
info@speluz.ch
www.speluz.ch



Erythréen-ne-s, 641 Somalien-ne-s et 587 Albanais-e-s. 11 046 de ces personnes ont déposé une demande d'asile. En plus, la police aurait mis la main sur 257 passeurs et passeuses.

Le nombre de migrant-e-s appréhendé-e-s dans le cadre de « Mos majorum » est presque le double de celui de l'opération précédente « Perkunas » de l'automne 2013 et presque le quadruple de celui d'« Aphrodite » en octobre/novembre 2012. (Bu)

Davantage d'information : <http://bit.ly/1DNjoVp>

SOLIKARTE

La solidarité avec les requérant-e-s d'asile continue

Pendant plus d'un an, les femmes de Solikarte et la Migros ont discuté de l'avenir de la Solikarte à partir de début 2014, malheureusement sans succès: malgré une proposition de compromis de la part de la carte cumulés solidaire, la Migros ne s'est pas montrée prête à continuer de la soutenir dans sa forme initiale. Une décision devait être prise: arrêter totalement la carte ou accepter l'unique offre de la Migros et la laisser être introduite dans le programme de dons des grosses entreprises. Pendant longtemps, la Solikarte n'a pas voulu céder et changer la forme de l'ancienne carte rouge. Lorsqu'il est devenu clair que cette modification était l'unique moyen de la maintenir, elle a accepté en grinçant des dents.

À l'origine de ces âpres négociations, une annonce de la Migros au printemps 2013 disant qu'elle ne laisserait plus exister la Solikarte dans sa forme d'alors, en raison d'innovations techniques dans les caisses de supermarché qui ne permettraient plus d'utiliser la Solikarte. À ce moment-là, les récolteurs et récolteuses de points de toute la Suisse arrivaient à mettre à disposition des requérant-e-s d'asile et des personnes à l'aide d'urgence 15 000 francs par mois. Encore quelques mois avant, le montant collecté était beaucoup plus faible. Mais pendant la première moitié de 2013, le nombre de participant-e-s a augmenté régulièrement et significativement.

Lorsque la fondatrice de la Solikarte a eu l'idée, en 2009 à St-Gall, qu'il serait bien

plus judicieux et solidaire de ne pas garder les points cumulés pour soi mais de les collecter pour les personnes qui en profiteraient vraiment et auraient fort besoin d'un soutien extérieur, il y a tout de suite eu des problèmes au niveau de l'acceptation de la Solikarte du côté de la Migros. Pour commencer le projet, l'initiatrice a distribué les codes barres copiés de sa carte cumulés à ces ami-e-s et connaissances. De cette manière, un cercle de personnes toujours plus large collectait sur le même compte sans avoir besoin de s'inscrire pour cela. Au bout d'un certain temps, la Migros a commencé à se poser des questions sur des achats parallèles avec la même carte à Berne et St-Gall. Elle a tout de même accepté le projet et l'a même soutenu. C'est ainsi que la Solikarte a pu commencer à fonctionner officiellement et à fournir aux personnes des codes-barres qu'elles pouvaient montrer lorsqu'elles faisaient leurs achats (un centime par franc).

Le fait que l'anonymat dans la collecte soit ainsi restreint a été particulièrement douloureux. Beaucoup de personnes ne sont plus d'accord de continuer à collecter pour la Solikarte, car elles doivent maintenant fournir leurs données personnelles. Quant aux personnes qui recevaient un soutien à travers la Solikarte, elles sont confrontées en ce moment à un problème: par mois, après une légère progression, la collecte n'atteint

« La solidarité et la générosité de la population pour soutenir les réfugiés syriens ont été considérables. »

maintenant que la moitié des montants passés. Cela vient du fait qu'il n'est plus possible de collecter de manière anonyme. Comme avant, on collecte en groupe (la Solikarte est comme la carte cumulés d'un ménage) et c'est donc suffisant quand une personne s'inscrit et que d'autres collectent avec elle. Des codes barre peuvent être commandés. La personne qui ne veut pas s'inscrire, mais qui souhaiterait tout de même soutenir le projet peut également faire un don direct sur le compte Solikarte. Ce qui serait dommage, c'est que le soutien s'arrête complètement.

Mona Bierer

Plus d'information et commandes sur www.solikarte.ch

GENRE ET MIGRATIONS

Travailleuses domestiques sans autorisation de séjour

Sur les 8000 à 10000 personnes sans statut légal vivant à Genève, les deux tiers sont des femmes et la majorité d'entre elles travaillent dans l'économie domestique. Ces femmes sont doublement invisibilisées. En tant que migrantes sans autorisation de séjour elles n'existent officiellement pas, ne sont recensées nulle part. En tant que travailleuses domestiques, leur travail n'est pas pris en compte, car considéré comme non productif et largement ignoré.

Dans sa recherche menée dans le cadre d'un Diplôme d'Étude Approndies en Études Genre des Universités de Genève et de Lausanne, l'ethnologue Laetitia Carreras pose la question du rapport de ces femmes au travail domestique et à leurs employeurs et employeuses. Malgré leur situation particulièrement précaire, elles mettent en place des espaces de négociation et des stratégies leur permettant de donner un sens à leur expérience et de « résister à la clandestinité ».

Si le mouvement féministe a pris conscience depuis plusieurs décennies de l'ampleur du travail domestique, la problématique persiste. Effectué gratuitement au sein du couple et de la famille ou rémunéré car externalisé, il n'en demeure pas moins qu'il continue à être effectué presque exclusivement par des femmes. Dans son étude, Laetitia Carreras pose une question fondamentale: l'externalisation du travail domestique ne serait-elle pas un moyen de nier la persistance de la division sexuelle du travail et d'ainsi créer une égalité fictive ?

Un ouvrage qui intéressera autant les chercheurs et chercheuses que les militant-e-s souhaitant élargir leurs connaissances sur les questions de genre et de migration.

CARRERAS, Laetitia, *Travailleuses domestiques dans autorisation de séjour, Invisibilité multiples et stratégies de résistance*, Éditions universitaires européennes, 2014. (io)

« Donner ma voix à celles et ceux qui n'en ont pas »

Depuis 20 ans, le Père Mussie Zerai vient en aide aux migrant-e-s et réfugié-e-s de multiples façons. Portrait de ce prêtre érythréen pour qui la vie humaine n'a pas de prix.



Il a été surnommé l'ange gardien de ceux qui tentent de traverser la Méditerranée, l'icône des naufragés érythréens ou encore le saint patron des migrants. Nominé pour le prix Nobel de la Paix 2015, le Père érythréen Mussie Zerai est arrivé en Suisse en 2011 comme responsable du service pastoral pour les migrant-e-s et réfugié-e-s érythréen-ne-s.

La messe, il la dit en Ge'ez, la langue liturgique de l'Église catholique érythréenne et éthiopienne. Lui-même réfugié en Italie en 1992, Mussie Zerai s'engage auprès des migrant-e-s depuis une vingtaine d'années. En 2006, il fonde l'agence Habeshia. « A Rome, je voyais énormément de réfugié-e-s qui dormaient dans la rue, sans aucune assistance. A chaque fois que j'interpelais les autorités

par rapport à cette situation, on me demandait qui j'étais et qui je représentais. C'est pour cette raison que j'ai créé cette agence. Pour rendre l'opinion publique attentive à ce qui se passe. Pour donner une voix à celles et ceux qui n'en ont pas. »

Parallèlement à ce travail de revendication et de sensibilisation, le prêtre essaie de venir en aide aux migrant-e-s pour subvenir à leurs besoins immédiats. En leur trouvant des vêtements, de la nourriture... et surtout en informant les gardes-côtes italiens ou maltais lorsqu'il reçoit des appels de détresse provenant de la Méditerranée. Et il se fiche bien des pressions et des menaces qu'il reçoit de la part des autorités ou des groupes d'extrême-droite, l'accusant d'être un passeur et un trafiquant d'êtres humains. « La vie humaine n'a pas de prix, dit-il. Je ne peux pas laisser tomber quelqu'un qui m'appelle au secours depuis le milieu de la Méditerranée. Peu importe si on vient le lendemain pour m'arrêter. »

Le Père est indigné par l'hypocrisie qui règne autour des morts en Méditerranée. « Après la catastrophe de Lampedusa, tous les dirigeants européens pleuraient en disant qu'ils feraient tout pour que cela ne se reproduise pas. Mais un an après, en 2014, plus de 3500 personnes ont perdu la vie en Méditerranée. » Pour lui, l'Union européenne se pré-

occupe uniquement de fermer et de défendre ses frontières. Elle ne cherche pas à trouver des solutions pour protéger les personnes ou pour empêcher le trafic d'êtres humains. « Au contraire, sa politique de fermeture favorise les trafiquants et la criminalité. Si tu fermes la porte, les trafiquants ouvrent la fenêtre. Si l'UE veut vraiment combattre le trafic, alors il faut qu'elle mette en place des moyens légaux pour

entrer. Quand une personne a la possibilité de venir légalement déposer une demande d'asile, rejoindre sa famille, ou encore étudier, jamais elle ne choisira une voie illégale, chère, et beaucoup plus dangereuse ! »

Cette politique de l'Union européenne doit être expliquée à la population européenne. Le prêtre pointe du doigt les médias de masse, qui ne fournissent pas aux gens une information suffisante et de qualité sur la question. Selon lui, il est fondamental que les Européen-ne-s comprennent que les problèmes des réfugié-e-s les concernent également. « Nous sommes dans la globalisation. Pas seulement pour l'économie et le commerce : c'est aussi la globalisation des problèmes. Si ton pays vient chez moi, en Afrique, pour prendre mes ressources nationales, alors il prend en même temps avec lui mes problèmes. Vous êtes aussi responsables des problèmes des réfugié-e-s. Et maintenant, les voilà à votre porte. » À nous de cesser de la fermer à double tour. (io)

« Si l'UE veut vraiment combattre le trafic, alors il faut qu'elle mette en place des moyens légaux pour entrer. »

AGENDA

Colloque international

19-20-21 mars 2015

Genève

Jose Bleger, ambiguïté, subjectivation et création sociale.

<http://bit.ly/1FmCLX1>

Journée kritnet à Zurich

« Économie et racisme »

De je à di 26-29 mars 2015

à la Shedhalle à Zurich

www.kritnet.ch

Marche de Pâques à Berne

Lundi de Pâques, 6 avril 2015

La paix crée de l'espace – créer de l'espace pour la paix

Assemblée générale SOSF

vendredi 24 avril 2015

Lieu: Haus der Begegnung

Mittelstrasse 6a, 3012, Bern

18h15: Partie statutaire

19h15: Discussion ouverte sur la campagne

Dublin

Programme détaillé sous: www.sosf.ch/agenda